

N° CG 2006/V-4e/20  
Séance du 20 OCT. 2006

REÇU A LA PREFECTURE

23 OCT. 2006

**PROJET POUR LE HAUT-RHIN  
CHARTRE "HANDICAP ET CITOYENNETÉ" DU CONSEIL GENERAL**


Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

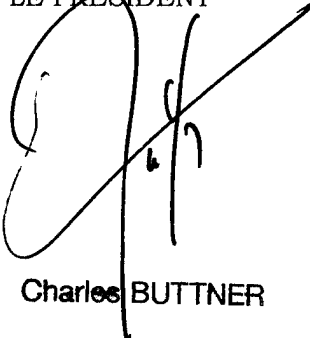
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'adopter la charte "handicap et citoyenneté".

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 23 OCT. 2006  
Publication 27 OCT. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions